



Audience avec notre nouveau Recteur : des points positifs.

> Repoussée à deux reprises par des problèmes d'agenda, l'audience avec le nouveau recteur, M. Bernard BEIGNIER a eu lieu ce vendredi 24 août.

Il était accompagné de M. Patrick GUIDET, Secrétaire Général, et de M. Stéphane DEVIN, Directeur de Cabinet.

L'UNSA-Education était représentée par Philippe DECAGNY et Pierre POËSSEVARA (SE-UNSA), Delphine FAVRY (SNPTES-UNSA), Stéphan GREGOIRE (A et I-UNSA)

Cette audience a été l'occasion de présenter l'UNSA-Education, forte de ses 22 syndicats, comme la deuxième force syndicale de l'Education nationale tant au niveau national qu'au niveau académique. Nous avons insisté sur la valeur, pour nous fondamentale, qu'est la laïcité, rappelant au passage que seule l'école laïque apprend le « vivre-ensemble », ce qui fait peser sur l'instituteur une exigence à laquelle ne sont soumis ni le pasteur, ni le curé!!! (Référence au discours de N. Sarkozy : « Dans la transmission des valeurs, l'instituteur ne remplacera jamais le curé ni le pasteur. »)

Chaque syndicat a pu présenter les revendications qui lui étaient propres.

Pour les enseignants du second degré, Pierre Poëssévara s'est félicité de l'abandon du **projet d'évaluation des enseignants**. Il a pris acte des mesures de rentrée (Quatre CPE sup-

plémentaires entre autres) mais a signifié que ces mesures ne sauraient suffire pour rassurer les collègues confrontés à un **climat scolaire de plus en plus dégradé**. Il a de nouveau réclamé la fin du dispositif ECLAIR. Il a souhaité **qu'une véritable formation** alternant pratique professionnelle et réflexion sur le métier revioie le jour.

Philippe Decagny, secrétaire départemental du SE-UNSA Somme a exposé les points les plus préoccupants pour **les collègues du Premier degré**.

- **Les mutations intra départementales** des professeurs des écoles (le mouvement)

Alors que nous avons prouvé qu'aucune amélioration n'était constatée, tant au niveau de nos collègues que de l'administration, nous ne pouvons admettre cet acharnement à refuser le retour au mouvement en deux phases distinctes, avec deux saisies de vœux et sans vœux géographiques, que la profession dans sa grande majorité réclame activement.

Par ailleurs, la communication des projets d'affectation aux collègues par les services de l'administration sur les boîtes I-Prof avant la tenue de la CAPD tend à mettre en péril le paritarisme en annihilant le rôle des commissaires paritaires et en rédui-

sant le rôle de la CAPD à celui d'une simple chambre d'enregistrement du projet de mutation.

Le Recteur a indiqué que l'application des nouvelles dispositions permet, plus particulièrement pour l'Aisne et l'Oise, une augmentation de l'affectation à titre définitif et donc une meilleure couverture des postes dans les zones les moins attractives.

Le Recteur a cependant annoncé que pour le mouvement 2013, les projets d'affectation ne seraient plus communiqués avant la réunion de la CAPD. Il en serait de même pour le mouvement second degré.

La direction d'école. La charge de travail des directrices et directeurs ne cesse de s'accroître avec la multiplication des enquêtes en tous genres et l'obligation de remplir de nouvelles tâches comme l'utilisation de l'application AFFELNET.

A cela s'ajoute la diminution du temps de présence des Assistants administratifs quand ce n'est pas leur disparition totale.

Le Recteur a reconnu qu'on n'avait jamais autant "enquêté" dans l'Education nationale, à tous les niveaux et dans tous les services ce qui provoque une augmentation de la charge de travail.





Il a ajouté que cette question avait été évoquée par les Recteurs lors de la réunion avec le Ministre qui en a pris conscience et demande un allègement et un étalement dans le temps des enquêtes.

Concernant les assistants administratifs et plus généralement les contrats aidés dans l'Education nationale, M. GUIDET a indiqué que l'académie bénéficie d'une augmentation de 206 contrats dans le cadre des 14000 emplois créés en supplément par le gouvernement et d'un contingent supplémentaire de 127 AVS. Les nouveaux contrats pourront être conclus pour 10 mois directement et ils devront bénéficier d'une véritable formation.

- **La Formation continue.** Elle est devenue quasiment inexistante ! Avec seulement 6 stages à candidatures individuelles pour l'année scolaire 2012-2013 dans le département de la Somme, l'offre de formation est véritablement réduite à néant. Comment dans ces conditions peut-on permettre aux enseignants de faire évoluer leurs pratiques d'enseignement ? Le Recteur a reconnu la faiblesse de la formation continue et espère que celle-ci sera nouveau accessible dans le cadre des "Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation" qui devraient prochainement remplacer les IUFM au sein des universités.

- **L'enseignement des langues vivantes.** Il ne doit pas y avoir de pression sur les enseignants qui ne sont pas habilités d'une part ni, d'autre part, sur ceux qui le sont et à qui on veut imposer de prendre en charge l'enseignement de la langue étrangère dans plusieurs classes.

Le Recteur demandera aux Directeurs Académiques de veiller à ce qu'il n'y ait aucun enseignant qui se sente contraint par une demande trop insistante.

- **Les RASED.** Ils sont sinistrés. Il y a urgence !

Le Recteur, suite à notre intervention, a convenu qu'effectivement, seuls des réseaux complets pouvaient véritablement apporter une aide spécialisée profitable aux élèves mais aussi, un soutien aux enseignants.

- **L'accueil des élèves handicapés** : absence d'AVS, défaut de formation tant pour les enseignants que pour les AVS.

Le Recteur espère que le Décret n° 2012-903 du 23 juillet 2012 relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés permettra de mieux adapter les moyens aux besoins. Il pense que la formation initiale et continue des enseignants dans le cadre de l'Ecole supérieure du Professorat et de l'Education comportera un volet conséquent sur le handicap.

- **Le transfert de la DSDEN de la Somme** de la rue Germain Bleuet au Rectorat et plus particulièrement de la DPE à Beauvais. Le Recteur a indiqué que chaque enseignant allait être destinataire d'une lettre d'information sur ce transfert.

Il a précisé que seule la gestion individuelle des dossiers (paie, retraite, ...) est transférée à Beauvais, la gestion collective (mouvement, promotions, stages, ...) restant à Amiens.

Les enseignants pourront toujours consulter leur dossier administratif individuel à la Direction des Services Départementaux de

l'Education nationale de la Somme, au Rectorat.

Des qualités d'écoute Indéniables

Pierre POESSEVARA, secrétaire régional UNSA-Education a clos ces interventions en rappelant au recteur que l'UNSA-Education voulait être une force de propositions dans le cadre d'un syndicalisme réformiste portée par l'UNSA. Il a exprimé le souhait que les organisations syndicales soient associées au dialogue à tous les niveaux, ce qui n'était pas toujours le cas, ni dans certains établissements, ni chez certains inspecteurs...

Sur tous ces sujets, chaque membre de la délégation s'est accordé à reconnaître à notre nouveau recteur des qualités d'écoute indéniables. Nous avons senti chez lui la volonté de faire remonter nos requêtes auprès du ministère. Mieux, le Recteur n'a pas hésité sur certains sujets à nous questionner pour connaître les propositions de l'UNSA-Education (RASED, liaisons école-collèges et collèges-lycées). Gageons que d'autres organisations syndicales, plus habituées à la contestation systématique, sont moins à l'aise que nous dans cet exercice !!!

Philippe Decagny
Pierre Poessevara

